

Madame, Monsieur

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'indemnisation au titre du Médiateur® auprès de l'ONIAM.

Nous vous avons invité à nous communiquer des pièces complémentaires afin que les experts puissent examiner, dans les meilleures conditions possibles, votre demande.

La transmission de ces documents est donc très importante.

N'ignorant pas les difficultés auxquelles vous pouvez être confrontés pour les récupérer et compléter votre dossier, je vous informe que vous pouvez utilement vous faire assister gratuitement dans vos démarches par une des associations en contact avec nos services dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous :

- CADUS, 8 rue Jean Giono- 49100 ANGERS – 02 41 45 18 45 – cadus1@orange.fr
- CLCV, contactez le point d'accueil le plus proche de chez vous
<http://www.clcv.org/permanences-clcv>
- AVIM, 136 avenue Louis Barthou – 33200 BORDEAUX - 05 56 42 63 63 –
contact@avim.fr

Par ailleurs, vous trouverez en pièce jointe une fiche récapitulant les pièces médicales devant être jointes à votre demande ainsi qu'une notice expliquant la façon d'obtenir votre dossier médical. Vous pouvez remettre ces documents à votre médecin ou à votre établissement de santé afin de vous faire communiquer votre dossier médical.

Le service compétent de l'ONIAM se tient à votre disposition pour répondre à vos interrogations à l'adresse mail suivante : benfluorex@oniam.fr

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Erik RANCE
Directeur de l'ONIAM